



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

BCIRE

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Colonel Georges PIERRINI, Commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir en date du 7 février 2019 relatif à l'intervention du gendarme Alexandre CHATEAU,

Considérant que la conduite du gendarme Alexandre CHATEAU, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Colonel Georges PIERRINI, Commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Alexandre CHATEAU, gendarme à la brigade de proximité de Janville.

Article 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Chartres, le 29 mars 2019

La Préfète,

Sophie BROCAS

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard: 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi: 16H00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

